

ECOLE DE LA RIVIERE DE MANSAC RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE SANITAIRE

Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire est fonction de la situation épidémique à cette date : **NIVEAU 2 : JAUNE**

Les mêmes règles que celles appliquées en fin d'année scolaire 2020-2021 sont mises en œuvre.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire.

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée.

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement se fait en différents accès**

Portail 1	Petit portail, Rue de l'école	Martine Sourzat	Maternelles MS-PS Mme Paul
Portail 2	Grand portail, Rue de l'école	Carole Al Marzha	Elémentaires Mmes Rastelli et Lagorsse
Portail 3	Petit portail blanc, Parking école	Livia Fageardie	Maternelles MS-GS et CP Mmes Alibert et Quiévreux
Portail 4	Rue principale	Mme Leroy	CM1 CM2 Mme Leroy

Pour les fratries, les élèves rentrent et sortent par le portail de la classe du petit des enfants.

- **Le bus scolaire** : la descente se fait par le petit portail entre garderie et restaurant scolaire sous la responsabilité du conducteur et en présence de Marie-Noëlle Gareyte
- **La circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Il est attribué une salle à chaque classe.
- **La garderie** : se fera dans l'enceinte du restaurant scolaire pour permettre le non brassage des groupes classe
- **Les récréations** sont organisées par classe, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières, sans brassage entre classes.

LE LAVAGE DES MAINS : à l'eau et au savon surtoutes les parties des mains pendant 30 secondes et séchage avec une serviette en papier jetable. Si une solution hydroalcoolique est envisagée, elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains est réalisé : à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

L'AERATION ET LA VENTILATION DES SALLES

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

Des capteurs CO2 ont été installés dans toutes les classes, ils permettent d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air.

LE PORT DU MASQUE

Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % : masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical.

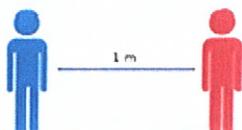
Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit.

Pour les élèves d'école élémentaire, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur comme la population en général. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école en masques "grand public" afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La commune mettra à disposition à la rentrée 1 masque grand public à chaque enfant des classes élémentaires

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école.

LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE



À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe classe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le déjeuner est servi à la cantine en 2 services. Les élèves d'une même classe déjeunent tous les jours à la même table et sont servis à l'assiette ou par le personnel individuellement. Les tables sont distantes des autres groupes classes. Les entrées sorties sont décalées.

LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé quotidiennement. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

MAIRIE : 05 55 85 21 54

ECOLE : 05 55 85 20 61

Psychologue scolaire : 06 86 01 61 17 / 05 55 23 05 33

Contact académique COVID 05 55 11 43 80 jours ouvrés de 8h30 à 18h30

covid19@ac-limoges.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

